

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : L587/2015
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2343/s.572
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Avenue Louise, 521-527 / avenue Legrand.
Pose d'enseignes et de tentes solaires.
(Dossier traité par Mme C. Lheureux.)

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 29 mai 2015, sous référence, reçue le 4 juin, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 juin 2015.

La demande concerne un immeuble de bureaux situé à l'angle de l'avenue Louise et de l'avenue Legrand, dont la façade côté Louise est située dans la zone de protection des anciens pavillons d'octroi de l'ancienne porte de Namur, à proximité de l'entrée du site du Bois de la Cambre. Elle vise à placer deux enseignes perpendiculaires à la façade, quatre enseignes intégrées dans la façade ainsi que cinq tentes solaires.

La CRMS demande de veiller au respect strict du RRU en matière d'enseignes.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques complémentaires sur le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi qu'on y donnera.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : D.M.S. : Mme Valcke ; D.U. : Mme Annegarn ; M. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Van Ro (par mail).